

OBJECTIFS

- Maîtriser les éléments constitutifs du référentiel ILO-OHS,
- Comprendre les exigences du référentiel ILO-OHS,
- Comprendre les outils et les méthodes.

PUBLIC

- Responsable qualité / sécurité / environnement
- Animateur qualité / sécurité / environnement
- Correspondant qualité / sécurité / environnement

CETTE FORMATION

- Durée : 2 jours, 1.000 € / participant¹.
- Dates : Variable en fonction des régions.
- Lieux : Nous consulter.

PRÉINSCRIPTION

Pour recevoir une offre et vous préinscrire², adressez-nous vos coordonnées par mail à formation@iddes.fr.

¹) Hors frais de vie et de déplacement.

²) Cf. Conditions générales de ventes.

1^{ère} PARTIE : COMPRENDRE L'ILO-OHS

INTRODUCTION

DÉFINITIONS & GÉNÉRALITÉS

LE PROJET DE CERTIFICATION :

- Les étapes du projet : du lancement au suivi ;
- Comprendre le plan d'action du projet ;
- Communiquer, faire participer, impliquer chacun ;
- Les responsabilités de la direction, des managers et de l'ensemble des acteurs du projet ;
- L'audit de certification : les organismes certificateurs, la préparation de l'entreprise auditée, le déroulement de l'audit.

COMPRENDRE LES EXIGENCES DU RÉFÉRENTIEL ILO-OHS :

- Déterminer l'évaluation des risques professionnels ;
- Déterminer les objectifs et les cibles ;
- Construire un programme de management SST ;
- La communication ;
- L'architecture documentaire.
- § 3 : Le système de gestion de la sécurité et de la santé au travail dans l'organisation politique :
 - § 3.1 : Politique de santé et sécurité au travail.
 - § 3.2 : Participation des travailleurs.
 - § 3.3 : Responsabilités et obligations.

2^{ème} PARTIE : COMPRENDRE L'ILO-OHS

COMPRENDRE LES EXIGENCES DU RÉFÉRENTIEL ILO-OHS (Suite) :

- § 3.4 : Compétences et formation.
- § 3.5 : Documentation du système de gestion de la sécurité et de la santé au travail.
- § 3.6 : Communication.
- Planification et mise en œuvre :
 - § 3.7 : Examen initial.
 - § 3.8 : Planification, élaboration et mise en œuvre du système.
 - § 3.9 : Objectifs de sécurité et de santé au travail.
 - § 3.10 : Prévention des dangers.
- Évaluation :
 - § 3.11 : Surveillance et mesure de l'efficacité.
 - § 3.12 : Enquêtes en cas de lésions, dégradations de la santé, maladies et incidents liés au travail, et leurs effets sur l'efficacité des mesures de sécurité et de santé au travail.
 - § 3.13 : Audit.
 - § 3.14 : Examen par la direction.
- Action en vue de l'amélioration :
 - § 3.15 : Action préventive et corrective.
 - § 3.16 : Amélioration continue.

LES EXERCICES D'APPLICATION :

- Travaux de compréhension des exigences au travers d'exemples concrets.

